

MAGNATROL 421A

MICROBICIDE LIQUIDE

INDUSTRIEL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

NO D'HOMOLOGATION: 27040

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE:

Poly[dichlorure d'oxyéthylène(diméthyliminio)éthylène (diméthyliminio)-éthylène] 40% (par poids)

CONTENU NET: Litres/Kilogrammes

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX: Ce produit est toxique pour les poissons. Ne pas contaminer l'eau des lacs, des ruisseaux ou des étangs. Ne pas contaminer l'eau ni les aliments durant l'entreposage ou l'élimination du produit et son contenant. Ne pas réutiliser les contenants vides.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Produits Chimiques Magnus Ltée

1271 Ampere

Boucherville (Québec) J4B 5Z5

**UN MICROBICIDE A SPECTRE LARGE CONTROLE LA CROISSANCE DES
ALGUES, BACTÉRIES ET CHAMPIGNONS**

*** NON-MOUSSEUX**

*** EFFICACE A UN pH ALCALIN OU ACIDE**

MODE D'EMPLOI

1) Pour les tours de refroidissement à recirculation: Avant de procéder au traitement, les tours de refroidissement (à eau) devront être débarrassés des dépôts organiques, inorganiques et micro-biologiques. Un traitement choc initial au puisard des tours doit être effectué, et consiste à ajouter de 100 à 260 mL par 10,000 litres d'eau à traiter. Répétez ce traitement choc jusqu'à ce que le problème soit sous contrôle. Les traitements subséquents sont constitués de doses de 30 à 260 mL par 10,000 litres d'eau à traiter, tous les 2 à 5 jours ou lorsque nécessaire. La fréquence de l'addition dépendra de la fréquence des purges et de la sévérité du problème microbiologique.

2) Pour les filtres de lavage à air à recirculation: Avant de procéder au traitement, les filtres de lavage à air devront être débarrassés des dépôts organiques, inorganiques et microbiologiques.

Un traitement choc initial au puisard des filtres doit être effectué, et consiste à ajouter de 38 à 60 mL par 1,000 litres d'eau à traiter . Répétez ce traitement choc jusqu'à ce que le problème soit sous contrôle. Les traitements subséquents sont constitués de doses de 26 à 60 mL par 1,000 litres d'eau à traiter, tous les 1 à 5 jours ou lorsque nécessaire. La fréquence de l'addition dépendra de la fréquence des purges et de la sévérité du problème microbiologique. Pour être utilisé seulement si un dispositif de ventilation adéquat est disponible pour éliminer les aérosols.

3) Fluides pour l'industrie métallurgique: Pour enrayer la croissance des bactéries et des champignons, utiliser à une concentration de 150 à 1500 ppm basée sur le poids du fluide dilué.

PRÉCAUTIONS

DANGER TENIR LOIN DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Nocif si ingéré. Porter des lunettes de sécurité, des gants de caoutchouc et des vêtements conçus pour la protection contre les produits chimiques. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements ainsi que toute contamination des aliments.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Avis au médecin: La présence possible de dommages aux muqueuses suite à l'absorption du produit, pourrait contre-indiquer le recours à un lavage gastrique.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))